

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

**Extrait de délibération
en date du 11 décembre 2024**

Tél : 01.64.33.01.89

mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre le onze décembre à 20 h
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
4 décembre 2024

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL, Joëlle - SCANZAROLI Jean-Luc - Jean-Marie MORLET - RISPINCELLE Josiane - Bruno MERLIN - Danièle ZOETEMELK LEFRANÇOIS Philippe - ZITOUNI Lydie

Absents représentés : Céline DANET par Alain BRIAND - Carole BARRANGER par Lydie ZITOUNI - Célestin SALAMONE par Joëlle DUBREUIL

Absente excusée : Bérangère LONGUET

Secrétaire de séance : Joelle DUBREUIL

2024-34 Opération d'affouage sur les parcelles AE69, AE106, AE105 (bois derrière les tennis)

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une opération d'affouage pourrait être réalisée sur les parcelles de bois AE 0105, AE 0069 et AE 0106 situées derrière les tennis d'une superficie totale de 20548 m².

Cette opération nous aiderait dans la revalorisation du parcours botanique et permettrait aux germinois de couper leur propre bois de chauffage.

Le projet de règlement qui est soumis à votre appréciation précise le déroulement de l'exploitation.

Seuls les germinois pourront participer. Les lots seront répartis par tirage aux sorts. Le bois sera coupé par les affouagistes directement sous le contrôle de trois garants qu'il convient de nommer. Les différents lots ont été déterminés et chiffrés par l'office nationale des forêts.

Le prix des lots est le suivant :

Lot n°1 : 40 euros

Lot n°2 : 56 euros

Lot n°3 : 48 euros

Lot n°4 : 48 euros

Lot n°5 : 40 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés après en avoir délibéré,

- Valide l'opération d'affouage sur les parcelles AE 69, 105, 106 d'une superficie totale de 20548 m².
- Approuve le règlement d'affouage ci-joint qui lui a été présenté, ainsi que le montant de la taxe d'affouage par lot ;
- Désigne comme garants Messieurs Bruno MERLIN, Dominique MIVÉC et Jean-Marie MORLET
- Invite les germinois à s'inscrire à l'opération d'affouage par mail ou directement en mairie avant le

3 janvier 2025 à 18 h 30

- Précise qu'une réunion et visite sur site aura lieu le 4 janvier 2025 à 9 h ;
- Précise que le tirage au sort aura lieu en mairie le 4 janvier 2025 à 11 H en présence des candidats ;
- Donne pouvoir au maire d'arrêter le rôle d'affouage, de l'afficher publiquement et de le transmettre au receveur principal ;

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme à l'original

Mis en ligne le :

16 DEC. 2024

Fait à GERMIGNY L'EVEQUE le 11 décembre 2024
Le Maire,
Aline MARIE-MELLARE

